La Châtre - Nohant

Une randonnée proposée par Sur les pas des Maîtres Sonneurs





Commune : La Châtre (36400)

▲ Point bas : 187m

Name : 38m

225m

Description

Point haut :

- (**D**) De la Mairie de La Châtre) Prendre la Rue Nationale sur la gauche, puis la place Laisnel de La Salle à Droite poursuivre par la rue de Bellefond et prendre la rue Venôse à gauche Arrivé à la rue nationale prendre à droite Jusqu'au Carrefour
- (1) Prendre en face la rue J. Pacton et le GR®654 en direction de l'ancienne gare, en longeant les bâtiments de l'ancien hôpital.puis à droite la rue J. Jaures, traverser la voie ferrée et continuer tout droit. Rejoindre les bords de l'Indre, la longer à main droite puis la franchir.
- (2) Prendre le petit sentier à gauche du pont avant le Moulin des Ribattes récemment restauré. Traverser la plaine de jeu et prendre à droite à la route. Continuer tout droit jusqu'au cimetière
- (3) Au cimetière prendre le chemin sur la gauche le suivre jusqu'au Moulin de Fonpisse Prendre le petit sentier le long de la maison et traverser l'Indre sur une petite passerelle
- (4) Prendre le chemin à droite et le suivre. Continuer par le chemin bordé de murets qui longe la rivière, laisser à gauche Urmont et déboucher sur la Route de Vieilleville (193m).

Séparation avec le sentier GR® 654.

- (5) À la Route de Vieilleville, prendre à droite le GRP® nommé Sur les Pas des Maîtres Sonneurs. Emprunter le pont sur l'Indre et, immédiatement, aux Buissons, suivre la route à gauche sur 500m.
- (6) Partir à droite dans un chemin creux qui gravit un coteau. Au carrefour en étoile où est implanté un calvaire, prendre en face pour rejoindre la D943, Châteauroux La Châtre (prudence). Remonter le bas côté sur la gauche jusqu'à un passage protégé qui permet de traverser. Suivre l'Allée Chopin et virer à droite pour regagner le village de Nohant à la Maison de George Sand (A)

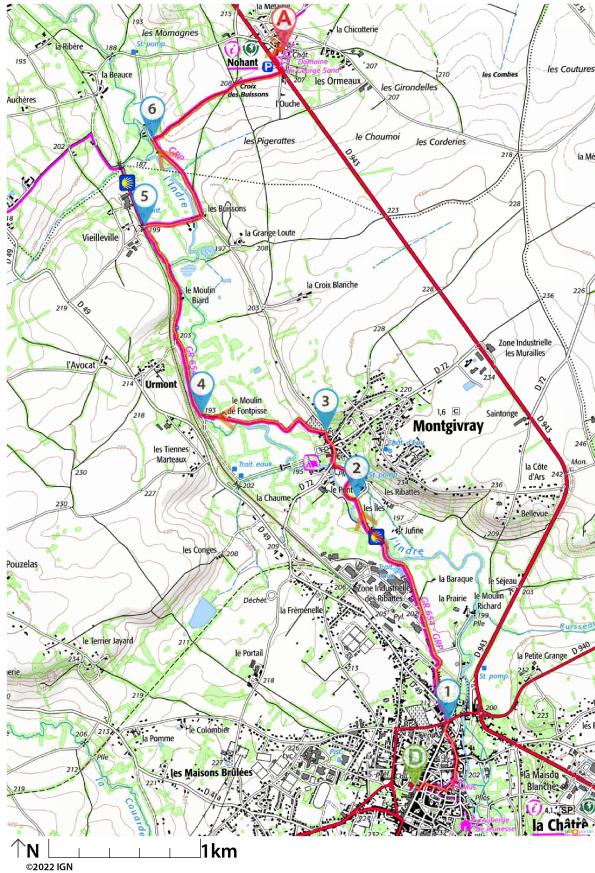
Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-/2476147

Points de passages

- D Hotel de ville La Châtre
 N 46.581687° / E 1.986567° alt. 225m km 0
- 1 Rue Jean Pacton N 46.585557° / E 1.989438° - alt. 208m - km 0.75
- 2 Sentier d'accès à la plaine de jeux
- N 46.598837° / E 1.981557° alt. 194m km 2.45
- 3 Cimetierre de Montgivray
 N 46.602803° / E 1.978896° alt. 202m km 3.05
- 4 Passerelle après le Moulin de Fontpisse
 N 46.603814° / E 1.968157° alt. 197m km 3.97
- 5 **Route de Vieilleville** N 46.614979° / E 1.963243° - alt. 193m - km 5.32
- 6 Chemin creux sur la droite N 46.620156° / E 1.963914° - alt. 192m - km 6.32
- A Maison de George Sand Nohant
 N 46.625482° / E 1.975259° alt. 213m km 7.56

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN **MILIEU VIVANT**

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.